

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	3
2 - Identification de l'acheteur	3
3 - Identification du co-contractant	3
4 - Dispositions générales	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	7
4.3 - Forme de contrat	7
5 - Prix	7
6 - Durée de l'accord-cadre	7
7 - Paiement	8
8 - Avance	Erreur ! Signet non défini.
9 - Nomenclature(s)	9
10 - Signature	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	11

1 - Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum en € HT pour la durée totale du marché
06	Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurités incendies des établissements suivants : HA	78 000 € HT
07	Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurités incendies des établissements suivants : HDR	104 000 € HT

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

Le Pouvoir adjudicateur est :

Centre Hospitalier Alpes Léman
Etablissement support du GHT Léman – Mont-Blanc
558 Route de Findrol
BP 20500
74130 CONTAMINE SUR ARVE

Pour le compte des établissements bénéficiaires de la prestation et en charge de l'exécution du marché :

- Hôpital Départemental de Reignier (HDR)
- Hôpital Andrevetan (HA)

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

- HDR : Madame la Directrice
- HA : Madame la Directrice

Ordonnateur :

- HDR : Madame la Directrice
- HA : Madame la Directrice

Comptable assignataire des paiements :

Établissement	Comptable assignataire	Adresse	Téléphone	Mail
HDR	M./Mme le/la Trésorier(e)	Trésorerie Hospitalière de la Roche-sur-Foron 1 place Andrevetan 74805 LA ROCHE SUR FORON cedex	04 50 03 26 85	to74021@dgfip.finances.gouv.fr
HA	M./Mme le/la Trésorier(e)	Trésorerie Hospitalière de la Roche-sur-Foron 1 place Andrevetan 74805 LA ROCHE SUR FORON cedex	04 50 03 26 85	to74021@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

⇒ Dans tous les cas :

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par l'acheteur :

Mail :

.....

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne : **Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurités incendies et opérations de travaux éventuels des établissements du GHT Léman Mont-Blanc.**

Les sites concernés par le présent accord-cadre sont précisés dans les différents CCTP et au CCAP.

Le titulaire du contrat est informé que le Centre Hospitalier Alpes Léman, établissement support du GHT Léman Mont Blanc, passe le contrat dans le cadre de sa compétence légale (article L.6132-2-5°a) du code de la Santé Publique) au bénéfice de l'ensemble des établissements bénéficiaires membres du GHT. A ce titre, l'établissement support mène la procédure de passation et signe le contrat pour son compte et / ou celui des établissements parties bénéficiaires. Les établissements bénéficiaires sont pour leur part, responsables de l'exécution du contrat à l'exception de la passation d'éventuels avenants.

Lors du lancement de la présente consultation, les besoins des établissements mentionnés, sont identifiés. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et les besoins des autres établissements membres du GHT sont susceptibles d'être pris en compte en cours d'exécution du contrat dans le cadre des clauses dites de réexamen du contrat (article R2194-1 du code de la commande publique), sans que le titulaire ne puisse émettre une quelconque réserve. Il est toutefois dûment précisé que les établissements parties demeurent libres d'adhérer au présent marché pour répondre à leur besoin, et qu'ils ne sont aucunement tenus par une clause d'exclusivité.

Forme de l'accord-cadre :

- **Bons de commandes :**

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les prestations qui relèvent de la partie de l'accord-cadre exécutée par l'émission de bons de commande sont les suivantes : ensemble des prestations de maintenance préventive et curative définies dans le CCTP propres à chaque établissement.

- **Marchés subséquents :**

En cours de marché, si des opérations de travaux de restructuration et/ou modernisation des installations, non prévues initialement au contrat mais répondant à un besoin identifié, s'avèrent nécessaires, elles pourront être réalisées dans le cadre du présent accord-cadre, par la conclusion de marchés subséquents passés sur son fondement.

Les prestations qui relèvent de la partie de l'accord-cadre exécutée par la conclusion de marchés subséquents est exceptionnel et ne peut avoir pour effet de substituer aux prestations courantes, définies et chiffrées dans l'accord-cadre. Le recours à un marché subséquent ne remet pas en cause l'exécution des prestations relevant du présent accord-cadre par bons de commande, lesquelles demeurent exécutées selon les stipulations initiales.

Il est précisé que la conclusion et l'acceptation du présent contrat ne sauraient en aucune manière constituer pour l'entreprise titulaire un monopole de fait ou lui conférer une exclusivité sur toutes les fournitures / prestations de service / travaux pouvant concerner les établissements bénéficiaires membres du GHT. En fonction de leurs caractéristiques, leur importance, de leur nature d'opération distincte, de l'urgence, de leur caractère particulier ou pour toute autre raison présentant un intérêt financier, technique ou administratif, dont les établissements bénéficiaires resteront seuls juges, certaines fournitures / prestations de service / travaux pourront être exclus du présent contrat, sans que le titulaire ne puisse émettre une quelconque observation, réserve ou demande indemnitaire. Dans ce cadre les établissements bénéficiaires pourront faire exécuter ces fournitures / prestations de service / travaux : - soit par leurs propres moyens, - soit par des opérateurs économiques sélectionnés à l'issue de consultations spécifiques dans le respect de la réglementation relative à la commande publique - soit par le recours à des contrats dans le cadre d'adhésions en centrales d'achat ou groupement de commande

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 7 lots.

(1) Date et signature originale

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes : opérations de restructuration et/ou modernisation des systèmes de sécurité incendie non prévues initialement au contrat.

Cet accord-cadre fixe également toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande : ensembles des prestations définies dans le CCTP propres à chaque établissement.

5 - Prix

L'offre de prix remise par le candidat est une offre définitive pour les prestations identifiées. Néanmoins les éléments autres que le prix pourront être précisés ou complétés lors de la passation des marchés subséquents dans les conditions définies au CCAP.

Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Lorsque que cela est demandé par le pouvoir adjudicateur dans le C.C.T.P, les candidats joignent à leur offre la liste détaillée des consommables et pièces détachées inclus dans le forfait maintenance préventive.

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune rémunération d'intervenants autres que l'établissement au titre de la présente opération.

Il est précisé que les prix comprennent toutes sujétions nécessaires à l'exécution des prestations ou livraisons des fournitures. **En conséquence aucun frais de port ou frais complémentaire de quelque nature que ce soit ne sera appliqué en plus du prix indiqué dans l'offre financière.**

6 - Durée de l'accord-cadre

6.1 - Durée et reconduction du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconductions est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans (soit 48 mois). L'échéance du marché, reconductions comprises, est donc fixée au 31 mai 2030.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

6.2 - Durée / Délais d'exécution des marchés subséquents

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Chaque marché subséquent déterminera son propre délai ou sa durée d'exécution par le biais de bons de commandes.

(1) Date et signature originale

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

(1) Date et signature originale

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
72250000-2	Services de maintenance des systèmes et services d'assistance

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour :

[illegible]

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

(1) Date et signature originale

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
...

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
...

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
...

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
...

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

A

Le

Signature ¹

(1) Date et signature originale

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			